

30 juin 2021



Atelier partenaires

« DOO »

Ordre du jour

- 1 Objectifs des ateliers partenaires
- 2 Elaboration du SCoT : point d'étape
- 3 DOO : territorialisation



1

Objectifs des ateliers partenaires

Objectifs des « ateliers partenaires »

- Informer les partenaires sur l'état d'avancement de la démarche d'élaboration du SCoT de Gascogne
- Echanger avec les partenaires techniques
- Poursuivre la co-construction du projet de SCoT
- Compléter les prescriptions et les recommandations travaillées avec les intercommunalités sur des thématiques nécessitant des approfondissements (territorialisation, etc.).

Organisation des « ateliers partenaires »

- Trois ateliers les 29 et 30 juin, dont deux thématiques et un « généraliste » :
 - « Agriculture » - 29/06 matin
 - « Milieux naturels » et « paysages » - 29/06 après-midi
 - « DOO » - 30/06 matin

- Un déroulé sur une demi-journée (3 h) :
 - 15 mn : rappel démarche / calendrier, présentation des objectifs de la réunion
 - 2 h 45 : échanges sur les règles (Prescriptions et Recommandations)

- Une communication en amont des éléments du pré-DOO pour une co-construction efficiente et une note technique d'accompagnement
 - Information sur ce qu'est un DOO
 - Point d'étape sur l'état d'avancement de la démarche d'élaboration du SCoT de Gascogne
 - Explication et attendu de ces ateliers

Organisation des « ateliers partenaires »

Atelier 1 : « Agriculture » (29 juin matin)

Atelier 2 : « Milieux naturels et Paysages » (29 juin après-midi)

Atelier 3 : « DOO » (30 juin matin)

- Chambre d'Agriculture 32
- ADASEA 32
- SAFER 32
- CAUE 32
- INAO
- Arbre et paysage 32
- Fédération Départementale des Chasseurs 32
- Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- CRPF
- Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine

- DDT 32
Attendus spécifiques :
Aborder les attendus de
l'Etat, les points de
vigilance, point
particulier sur la
territorialisation des
objectifs de croissance
(notamment foncier)

Organisation des « ateliers partenaires »

Attendus spécifiques

- Atelier « Agriculture » : définition de critères pour territorialiser les espaces agricoles à protéger, prise en compte des énergies renouvelables et du changement de destination des bâtiments au sein des espaces agricoles.
- Atelier « Milieux naturels et paysages » : avoir une réflexion sur la définition de critères permettant d'identifier les espaces naturels à protéger ainsi que sur la déclinaison de la TVB dans les documents locaux (PLU/i, cartes communales).
- Atelier « Généraliste » : discuter des traductions concrètes du PADD et ainsi relever les attendus de l'Etat pour ce territoire, les points de vigilance éventuels comme les aspects positifs du projet. Un point particulier sera attendu sur la territorialisation des objectifs de développement.

Organisation des « ateliers partenaires »

- Les informations collectées seront portées à la connaissance du CoPil pour une éventuelle prise en compte et enrichissement du DOO : retours lors du CoPil 14 du 8 juillet 2021
- Nouveaux temps d'échanges avec les PPA et les partenaires : 2nd semestre (campagnes participatives, réunions bilatérales, PPA...)



Elaboration du SCoT : point d'étape

Les phases d'élaboration du SCoT de Gascogne

SÉQUENCES 1 & 2

Avril 2017 -
Décembre 2018



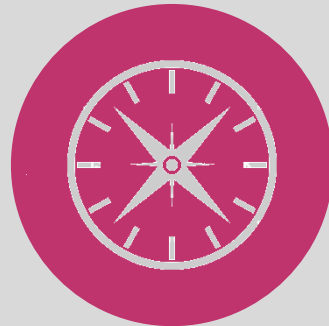
**ANALYSER LE
TERRITOIRE**

(Diagnostic -
Enjeux)



SÉQUENCES 3 & 4

NOVEMBRE 2018 -
DÉCEMBRE 2019



**FIXER LE CAP ET LES GRANDS
AXES STRATÉGIQUES**

(PADD)



SÉQUENCES 5 & 6

JANVIER 2020 - 2021



**DÉFINIR LES RÈGLES ET
LES OUTILS**

(DOO)



SÉQUENCE 7

2022 - 2023



**FORMALISER
LE PROJET DE
TERRITOIRE**

Le PADD : le projet politique

PADD

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables

SÉQUENCES 3 & 4



Expression politique et
prospective du projet
territorial

- Définit les objectifs de développement du territoire
- Fixe les orientations générales

- Novembre 2018 - Décembre 2019

Débatu en conseil syndical du 19 décembre 2019

- Un peu plus de 30 réunions

(CoPil, Commissions, Conseil Syndical, Conférences, Ateliers partenaires, CRT, PPA, campagne participative)

- Des contributions écrites des intercommunalités et des partenaires



Le PADD : le projet politique

PADD

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables

SÉQUENCES 3 & 4

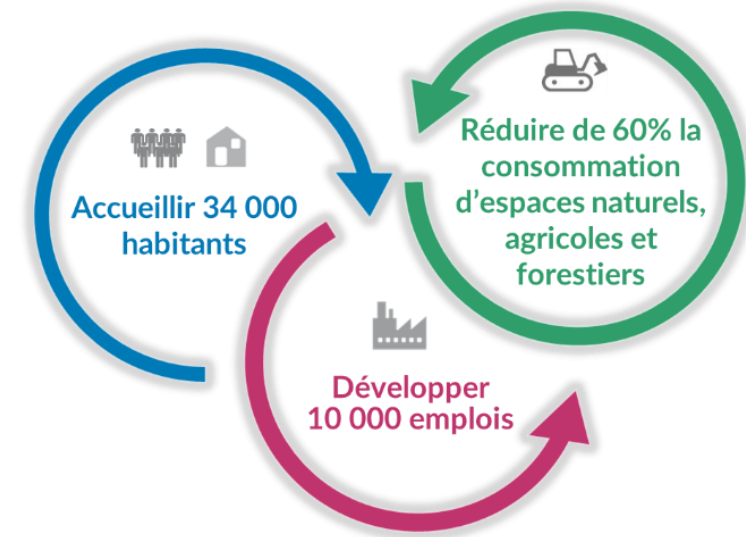


Expression politique et
prospective du projet
territorial

- Définit les objectifs de développement du territoire
- Fixe les orientations générales

■ Nouveau débat du PADD en Conseil Syndical le 8 juillet 2021

- Intégration d'éléments du projet de loi Climat & Résilience : nouvel objectif de réduction de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- Intégration d'éléments sur la résilience et les transitions nécessaires
- Prise en compte dans l'armature territoriale du programme « Petites Villes de Demain »



2020 : un contexte atypique...

- Des périodes de confinement
- Des élections bouleversées
 - Élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020
 - Réinstallation des instances politiques du syndicat le 22 septembre 2020
- Un renouvellement important d'élus
- De nouvelles politiques nationales et régionales d'aménagement
 - Ordonnances loi ELAN
 - SRADDET
 - Zéro Artificialisation Nette
 - ...
- Un temps d'acculturation nécessaire pour les nouveaux élus sur le SCoT et le projet de territoire
 - Webinaires
 - Rencontres des intercommunalités : maires, conseillers communautaires...

Le DOO : la traduction du projet

SÉQUENCES 5 & 6

DOO

Document d'Orientations
et d'Objectifs



Traduit les dispositions
du PADD en vue de la
mise en œuvre du projet
politique
(document opposable
juridiquement)

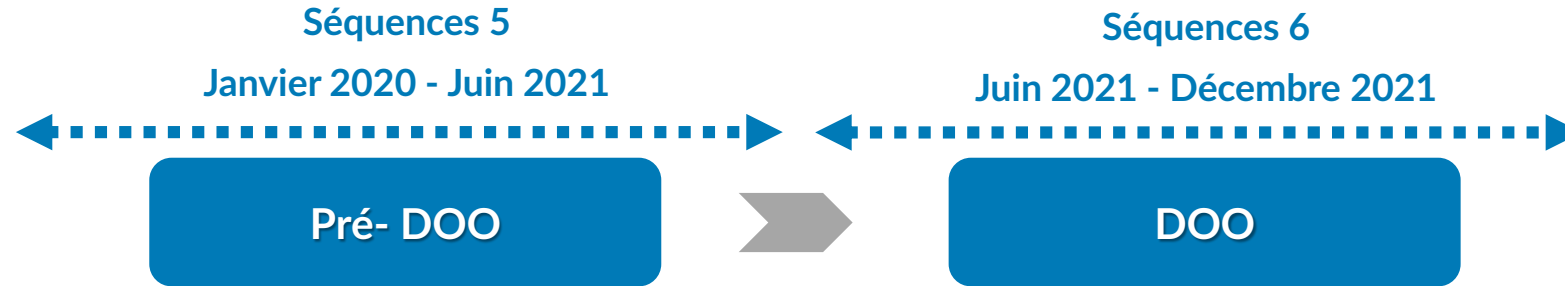
- Une phase importante, le document opposable du SCoT : traduction réglementaire et spatialisée du projet politique
- Un document pédagogique et compréhensible par tous
- Des Copils pour décliner chaque orientation du PADD, puis un partage avec tous les élus et partenaires du territoire
- Un travail technique mené depuis janvier 2020
- Des réunions bilatérales avec des partenaires

Un travail sur le DOO en deux temps

SÉQUENCES 5 & 6



DÉFINIR LES RÈGLES ET
LES OUTILS



Janvier - Juin 2021

Travail en Copils sur
les 3 axes du PADD
et ses 14 objectifs
stratégiques

Juin 2021

Partage
technique avec
les partenaires

DOO V1

Automne 2021

Partage
politique en
Conférence
des Elus

Amendements
en CoPils

Campagne participative

*DOO version
définitive*

Décembre 2021

Arrêt
du
SCoT

Du diagnostic au DOO

- Un chaînage indispensable entre le diagnostic, le projet politique et sa traduction règlementaire
- Deux niveaux de règles selon les souhaits d'opposabilité (prescriptions ou recommandations)



Prescriptions :
Modalités d'application des objectifs, strictement opposable aux documents de rang inférieur.

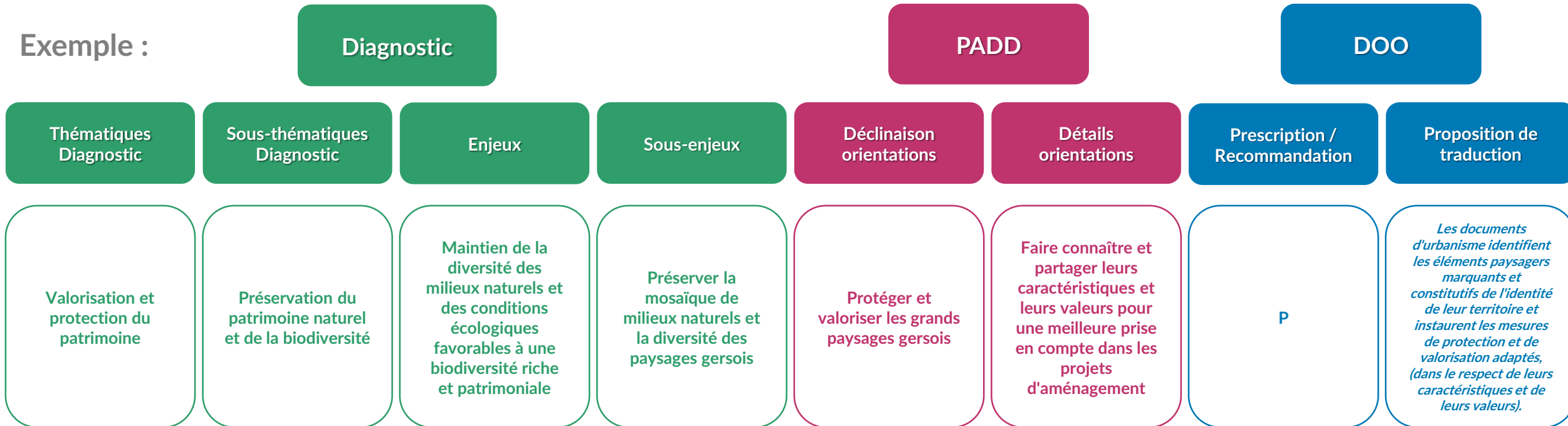
Recommandations :
Absence de caractère obligatoire et prescriptif.
Invitent les acteurs à adopter une posture ou à utiliser un outil.
De l'ordre du conseil méthodologique ou de l'incitation à dépasser les règlements en vigueur.

La méthodologie d'élaboration du DOO

« La matrice »

- Vérifier la correspondance entre les divers documents du SCoT (enjeux / orientations / « P & R »)
- Traduire les orientations du PADD dans le DOO

Exemple :

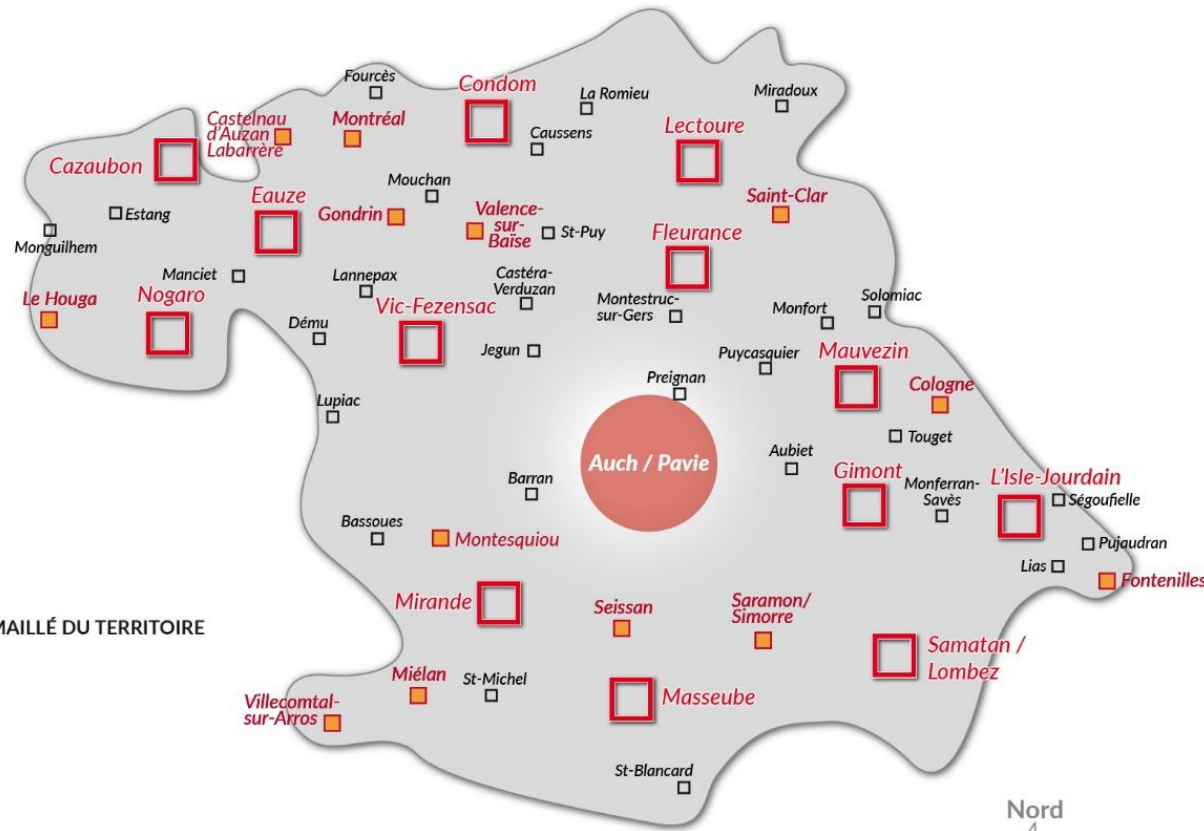






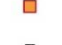


DOO : territorialisation

Echanges autour des prescriptions et recommandations

3.1 Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer
Conforter un maillage territorial à plusieurs niveaux de polarités et reconnaître un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun



3.1 PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ ET PLUS MAILLÉ DU TERRITOIRE OU CHAQUE COMMUNE A UN RÔLE À JOUER

-  Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central
-  Conforter les pôles structurants des bassins de vie
-  S'appuyer sur les pôles relais
-  Maintenir les pôles de proximité
-  Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieu de vie



Echanges autour des prescriptions et recommandations

*Territorialisation
de l'accueil démo*

3.1 Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer
Conforter un maillage territorial à plusieurs niveaux de polarités et reconnaître un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun

Intercommunalités	Accueil de population	Répartition des habitants sur le territoire (en %)				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
CC Artagnan de Fezensac	1 000					
CC de la Ténarèze	1 150					
CC du Bas Armagnac	1 000					
CC du Grand Armagnac	1 500					
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	7 250					
CC Astarac Arros en Gascogne	700					
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	800					
CC Val de Gers	1 450					
CC Bastides de Lomagne	2 650					
CC de la Gascogne Toulousaine	9 000					
CC de la Lomagne Gersoise	2 700					
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 500					
CC du Savès	2 300					
Total général	34 000					

Echanges autour des prescriptions et recommandations

*Territorialisation
des logements*

3.2 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements

Anticiper les besoins en logements au regard de l'ambition démographique

Articuler le développement de l'emploi à l'accueil de population pour ne pas devenir un territoire dortoir

P1 Au regard des perspectives de croissance démographique (34 000 habitants supplémentaires à horizon 2040), de l'évolution des modes de vie (décohabitation), du vieillissement de la population et du renouvellement du parc, 24 520 logements sont nécessaires sur le territoire du SCoT de Gascogne, pour répondre aux besoins en logements des populations actuelles et futures. Cela se traduit par la mise sur le marché d'environ 1 070 logements par an (en neuf ou en réhabilitation). La répartition par intercommunalité est donnée ci-après.

Dans l'objectif de conforter l'armature territoriale, la réalisation de ces logements est attendue prioritairement sur les communes structurantes du territoire. Ainsi, les collectivités organisent et gèrent leur développement résidentiel en cohérence avec les répartitions suivantes.

Ces objectifs correspondent à un plafond à ne pas dépasser par collectivité.

Echanges autour des prescriptions et recommandations

3.2 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements

Anticiper les besoins en logements au regard de l'ambition démographique

Articuler le développement de l'emploi à l'accueil de population pour ne pas devenir un territoire dortoir

Intercommunalités	Besoin total en logements	Répartition des logements nécessaires pour accueillir la croissance (en %)				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
CC Artagnan de Fezensac	810					
CC de la Ténarèze	1 650					
CC du Bas Armagnac	830					
CC du Grand Armagnac	1 780					
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	3 760					
CC Astarac Arros en Gascogne	960					
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	900					
CC Val de Gers	1 380					
CC Bastides de Lomagne	1 860					
CC de la Gascogne Toulousaine	4 820					
CC de la Lomagne Gersoise	2 230					
CC des Coteaux Arrats Gimone	1 900					
CC du Savès	1 640					
Total général	24 520					

Echanges autour des prescriptions et recommandations

*Territorialisation
des emplois*

2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois

Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants

Articuler le développement de l'emploi à l'accueil de population pour ne pas devenir un territoire dortoir

P1 Les collectivités organisent le développement économique de leur territoire, en complémentarité de l'accueil de population, afin d'offrir à chaque habitant (actuel et à venir) une offre d'emplois de proximité, suffisante et diversifiée.

Intercommunalités	Accueil d'emplois	Répartition des emplois sur le territoire (en %)				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
CC Artagnan de Fezensac	240					
CC de la Ténarèze	305					
CC du Bas Armagnac	440					
CC du Grand Armagnac	340					
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 550					
CC Astarac Arros en Gascogne	355					
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	260					
CC Val de Gers	480					
CC Bastides de Lomagne	1 100					
CC de la Gascogne Toulousaine	2 750					
CC de la Lomagne Gersoise	1 090					
CC des Coteaux Arrats Gimone	590					
CC du Savès	500					
Total général	10 000					

Echanges autour des prescriptions et recommandations

*Territorialisation
des emplois*

1.3 Economiser et optimiser le foncier

Maîtriser le développement en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation

P1 Le projet définit dans le cadre du SCoT de Gascogne tend à appliquer un principe général de gestion plus économe de l'espace. Il ambitionne, dans ce cadre, la réduction de 60% des prélèvements par rapport à la décennie antérieure (2009-2019) sur les espaces agricoles, naturels et forestiers, soit une consommation maximale d'espace de 109 ha par an en moyenne, toutes vocations confondues. Un premier jalon est fixé à 2030 avec une réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans ce cadre, une répartition intercommunale de cette consommation maximale a été définie, de même qu'une ventilation au sein de chaque intercommunalité par niveau d'armature.

Intercommunalités	Consommation d'espace maximale (conso. moy. annuelle)	Répartition des emplois sur le territoire (en %)				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
CC Artagnan de Fezensac	62 ha (3,0 ha/an)					
CC de la Ténarèze	109 ha (5,2 ha/an)					
CC du Bas Armagnac	99 ha (4,7 ha/an)					
CC du Grand Armagnac	118 ha (5,6 ha/an)					
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	402 ha (19,1 ha/an)					
CC Astarac Arros en Gascogne	71 ha (3,4 ha/an)					
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	65 ha (3,1 ha/an)					
CC Val de Gers	105 ha (5,0 ha/an)					
CC Bastides de Lomagne	181 ha (8,6 ha/an)					
CC de la Gascogne Toulousaine	499 ha (23,8 ha/an)					
CC de la Lomagne Gersoise	256 ha (12,2 ha/an)					
CC des Coteaux Arrats Gimone	187 ha (8,9 ha/an)					
CC du Savès	138 ha (6,6 ha/an)					
Total général	2 292 ha (109 ha/an)					

29 juin 2021



Atelier partenaires

« DOO »